

Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF **Staatssekretariat für Wirtschaft SECO** 



## **Konkurse - Faillites - Fallimenti**

GE

- 1. **Débitrice: EDD SA**, Rte de Verbois 9, **1288 Aire-La-Ville**
- 2. Remarques: L'an deux-mille quatorze et le dix-neuf septembre

Nous, greffier au Tribunal de première instance, en application des articles 141 et 239 du Code de procédure civile, avisons EDD SA, ayant son siège Rte de Verbois 9, 1288 Aire-La-Ville, mais élisant domicile en l'Etude de Me Marie-Flore DES-SIMOZ, avocate, av. Krieg 7, 1208 Genève, que le Mardi 9 septembre 2014, la 10ème chambre des faillites et concordats du Tribunal de première instance a rendu dans la cause C/4890/2013- SFC pour EDD SA, un jugement dont le dispositif est le suivant :

LE TRIBUNAL,

1.Révoque avec effet au jour du présent jugement le sursis concordataire accordé à EDD SA par jugement du 8 avril 2013 et prolongé pour la dernière fois au mercredi 10 septembre 2014.

2.Rappelle que tout créancier peut requérir auprès du Tribunal de première instance la faillite sans poursuite préalable d'EDD SA dans les 20 jours à compter de la présente publication.

Pouvoir judiciaire, Tribunal civil Tribunal de 1ère instance, chambre des faillites et concordats 1204 Genève

01708839